

TUTO « BUDGET PREVISIONNEL »

Niveau de difficulté : 1/3

But : vous aider à monter votre budget prévisionnel pour vos dépenses de vos compteurs d'électricité et de gaz naturel dans le Groupement :

- pour les années n, n+1 et n+2
- au global, par énergie ou par compteur

Limites :

- le simulateur n'estime pas les dépenses aux Tarifs réglementés de vente d'électricité ; pour cela se tourner vers <https://calculettes.energie-info.fr/calculettes/evolution-electricite>
- vos consommations doivent être stables : e-Mage se base sur vos dernières consommations annuelles connues

Moyen : e-Mage <https://deepki-ready.deepki.com/login>, rubrique « Budgéter »

deepki

Rechercher

DEMESY Virginie

Parc >

2-l'ascenseur à droite permet l'accès à 4 sous-parties

Budget Prévisionnel

Veuillez trouver ici vos projections budgétaires énergétiques

Cette rubrique estime l'évolution budgétaire de tous les compteurs à partir de leur année d'intégration dans les marchés du Groupement d'achat d'énergies Bourgogne-Franche-Comté. Les renseignements fournis dans cette rubrique sont communiqués à titre d'information. Ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Sont pris en considération :

- (1) les consommations annuelles passées (année de référence utilisée indiquée dans l'export) des points de livraison intégrés dans le groupement. Ces dernières pouvant présenter des anomalies (erreur de relève compteur du gestionnaire de réseau, sur-consommation anormale, mise en service récente, etc), il est indispensable de les contrôler ;
- (2) seules les grilles tarifaires du groupement sont simulées (exclusion sites au tarif réglementé ou en offre de marché en dehors du groupement).

Ne sont pas pris en considération :

- (1) les évolutions de consommation futurs qui peuvent être impactées par des rénovations thermiques, un usage différent du site, la rigueur climatique, etc.
- (2) Les situations spécifiques comme les exonérations de TICFE ou de CEE, les dispositifs de soutien type amortisseur, bouclier tarifaire, etc.

Il importe aux membres de vérifier l'exactitude des consommations utilisées et le périmètre des sites analysés dans la rubrique "Exports et données détaillées" en bas de page. Le groupement ne sera être tenu responsable d'une mauvaise utilisation des données du module Budget.

En complément, le groupement met à disposition des membres des simulateurs tarifaires GAZ et ELECTRICITE, disponibles dans e-Mage, module Documents / Marchés actuels / Technique, pour leur permettre de réaliser leurs propres analyses.

1-rubrique « Budgéter »

ADMINISTRATION SDE

- Membres
- Tableau de bord SDE
- Validation des demandes techniques
- Gestion des adhésions
- Exports pour SDE

SUIVI DE LA CONSOMMATION

- Tableau de bord
- Explorer - actif
- Carte
- Comparer
- Exporter
- Export factures

Complétude

Budgéter

SAISIE DES DONNÉES

Centre d'aide >

Contact Territoire d'Énergie 90 :

<https://www.territoiredenergie90.fr/achat-denergie/>
achat-energie@territoiredenergie90.fr

PARTIE 1 : LES LIMITES DE L'OUTIL

Il est conseillé de lire attentivement cette partie afin de limiter les erreurs d'interprétation.

A retenir :

- ✓ les compteurs utilisant d'autres tarifs que ceux du Groupement ne sont pas intégrés (exemple : les compteurs bâtiments des petites communes revenus aux Tarifs réglementés de vente d'électricité – TRVE)

Budget Prévisionnel

Veuillez trouver ici vos projections budgétaires énergétiques

Cette rubrique estime l'évolution budgétaire de tous les compteurs à partir de leur année d'intégration dans les marchés du Groupement d'achat d'énergies Bourgogne-Franche-Comté. Les renseignements fournis dans cette rubrique sont communiqués à titre d'information. Ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Sont pris en considération :

- (1) les consommations annuelles passées (année de référence utilisée indiquée dans l'export) des points de livraison intégrés dans le groupement. Ces dernières pouvant présenter des anomalies (erreur de relevé compteur de gestionnaire de réseau, sur-consommation anormale, mise en service récente, etc), il est indispensable de les valider.
- (2) seules les grilles tarifaires du groupement sont prises en compte (tarif réglementé ou en offre de marché en dehors du groupement).

Ne sont pas pris en considération :

- (1) les évolutions de consommation futurs qui peuvent être liées à des changements de conditions thermiques, un usage différent du site, la rigueur climatique, etc.
- (2) Les situations spécifiques comme les exonérations de TICFE ou de CEE, les dispositifs de soutien type amortisseur, bouclier tarifaire, etc.

Il importe aux membres de vérifier l'exactitude des consommations utilisées et le périmètre des sites analysés dans la rubrique "Exports et données détaillées" en bas de page. Le groupement ne sera être tenu responsable d'une mauvaise utilisation des données du module Budget.

En complément, le groupement met à disposition des membres des simulateurs tarifaires GAZ et ELECTRICITE, disponibles dans e-Mage, module Documents / Marchés actuels / Technique, pour leur permettre de réaliser leurs propres analyses.

PARTIE 2 : LES HYPOTHESES DE CALCUL

Les estimations se basent sur les dernières consommations annuelles référencées sous e-Mage (exemple ci-dessous : 2023). L'outil est mis à jour en fonction de la réglementation et des bordereaux de prix annuels (exemple ci-dessous : 31/05/2024).

A retenir :

- ✓ Je regarde attentivement les dates de référence (des consommations) et de mise à jour de l'outil

DÉTAILS SUR LE CALCUL DU BUDGET

Année de référence	2023
Date de mise à jour du calcul de budget	31/05/2024

Hypothèses année initiale Les calculs de l'année de référence (2023) prennent en compte les conditions tarifaires en vigueur en décembre de cette même année.

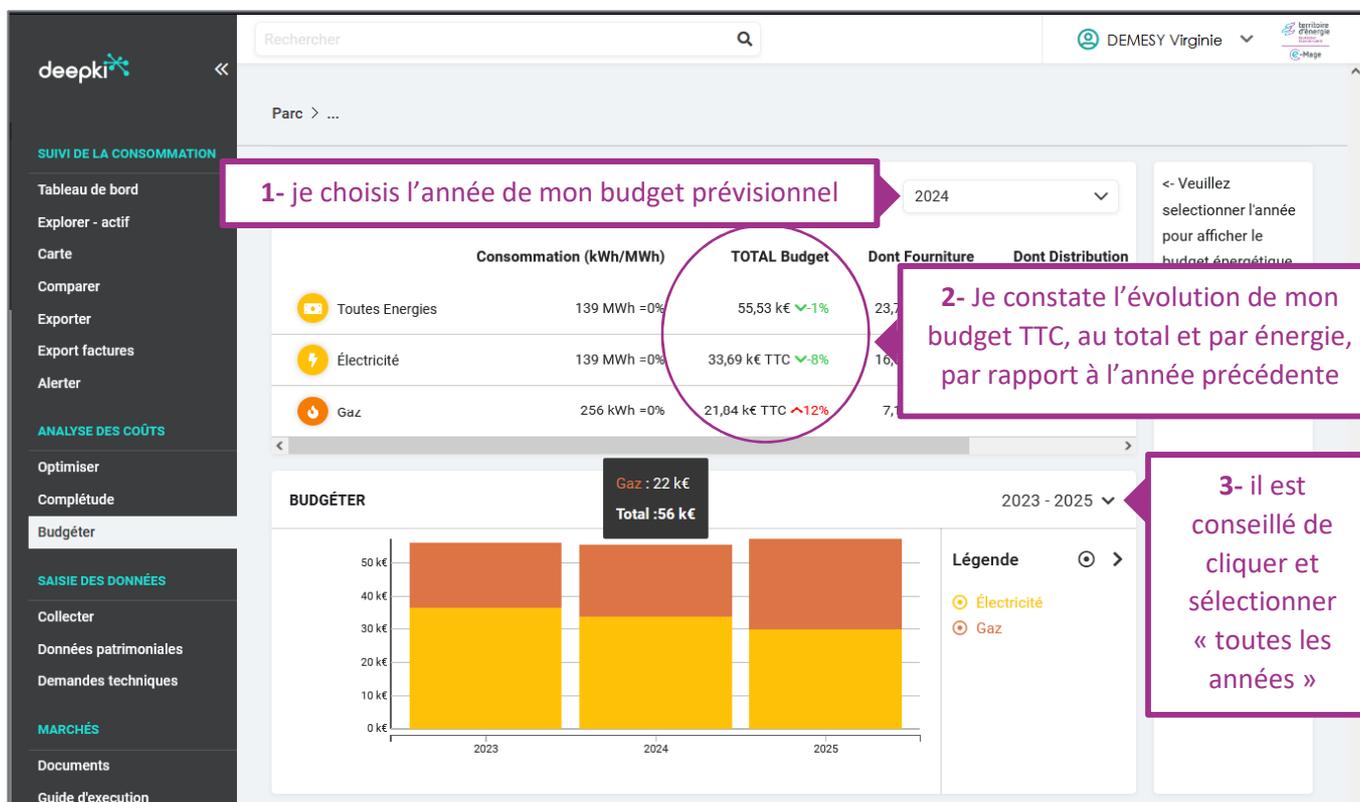
Hypothèses année N+1 Les calculs de l'année en cours (2024) prennent en compte les conditions tarifaires en vigueur à la date de mise à jour du calcul du budget. Le calendrier annuel des principales évolutions tarifaires est le suivant : Janvier : tarif de fourniture et taxe intérieur gaz naturel (part transport) Juillet : tarif d'acheminement gaz naturel (part distribution) Août : tarif d'acheminement électricité

Hypothèses année N+2 Les calculs de l'année suivante (2025) prennent en compte des hypothèses de conditions par rapport aux conditions tarifaires en vigueur à la date de mise à jour du calcul du budget, à savoir : GAZ : +25% sur la fourniture (estimation basée sur un taux de couverture des achats de 50%) ELECTRICITE : -30% sur la fourniture (estimation basée sur un taux de couverture des achats de 95%)

PARTIE 3 : BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL ET PAR ÉNERGIE

A retenir :

- ✓ En partie 3, je dispose d'éléments visuels
- ✓ Je n'hésite pas à cliquer sur les flèches et sur les boutons  



Nota : le petit beug sur la somme des consommations de gaz est en cours de résolution

PARTIE 4 : LES EXPORTS & BUDGET PRÉVISIONNEL PAR COMPTEUR

A retenir :

- ✓ En partie 4, je peux télécharger toutes ces données au format .xls
- ✓ J'accède aux données détaillées de chaque compteur

